

# LEGUMERIES/CONSERVERIES EN NORMANDIE: PERSPECTIVES ET MODELES ECONOMIQUES?



# 1 Une nouvelle offre d'insertion professionnelle en restauration collective au travers du projet de légumerie/conserverie solidaire



## 2 La légumerie/conserverie des Petites louches : un moteur pour développer la résilience alimentaire des territoires

# 3 Les étapes clés de la construction d'une légumerie : un outil industriel à destination de la restauration collective



# 4 Retour d'expériences à l'échelle nationale sur les projets de légumeries/conserveries, focus sur les modèles économiques



# 5 L'accompagnement des projets par les acteurs régionaux





**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **PLAN DE RELANCE GOUVERNEMENTAL** ***SOUTIEN AUX PAT OPÉRATIONNELS***

Réunion légumerie-conserverie - 23/03/2021

## Mesure 13

### Partenariat État/collectivité au service des Projets d'Alimentation Territoriaux (80M€)

#### 2 volets

- Volet A (national) : le soutien à la création de nouveaux PAT, dits « émergents »
- Volet B (régional) : l'investissement dans des PAT labellisés ou en cours de labellisation par le MAA pour financer leurs feuilles de route existantes ou amplifier leur portée





**4,4 M€**

**Volet B**  
**Appel à candidature régional**  
**Soutien aux PAT labellisés ou en cours**

Cahier des charges mis en ligne le 13 février

➤ <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/Mesure-13-volet-local-appel-a>

## Calendrier de mise en œuvre

4 comités de sélection : avril, juin, septembre et novembre

4 dates de dépôt des dossiers

- 26 mars
- 21 mai
- 20 août
- 15 octobre

➤ [sral.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr)

## 3 axes

### Structuration de la chaîne alimentaire (investissements matériels)

#### Exemples

Espace test

**Outil de transformation**

Outil de logistique/stockage

Point de vente collectif

.....

Actions d'accompagnement pour amplifier  
les PAT (investissements immatériels)

#### Exemples

Etude et diagnostic sur un thème du PNA

Actions de sensibilisation

Formation

Actions de communication

.....

Emergence nouveaux PAT (sous  
réserve crédits)

#### Exemples

Etude et diagnostic du territoire

Animation du PAT

Actions de communication, formation

.....

### Dépenses / actions non éligibles

Travaux mise aux normes, entretien matériels,  
démolition, locaux administratifs ou sociaux, foncier,  
traitements et salaires des permanents des organismes  
publics, dépenses engagées avant la date de dépôt  
dossier .....

Actions non inscrites dans un PAT  
labellisé ou en cours, projets susceptibles  
d'être déposés dans le cadre d'une autre  
mesure du PdR

## 2 catégories de bénéficiaires

### Les porteurs de PAT

Fiche de candidature annexe 1  
Possibilité de présenter un  
dossier global

### Les partenaires

Fiche de candidature annexe 2 +  
courrier de reconnaissance du PAT

### Montant de la subvention

Varie selon le régime d'aide, la nature des dépenses, la nature du porteur de projet. 40 % pour du matériel / 80 % pour de l'immatériel, avec une limite de 200 000 € (individuel) et 500 000 € (global)

### Critères éligibilité

Dossier complet, actions en Normandie, reconnaissance de l'action par le PAT, durée du projet maxi 36 mois, seuil minimum des projets = 10 000€, aide maximale = 200 000 € par projet et 500 000€ pour un projet global, **PAT LABELLISE ou EN COURS**

## Des outils normands et des liens

- > Guide des actions en Normandie
- > Les outils de transformation en Normandie

Site internet  
 DRAAF  
 Normandie

[Accueil](#) > [ALIMENTATION](#) > [Programme National pour l'Alimentation](#) > [Actions du PNA en région](#) > [Les PAT et les actions en restauration collective](#) > [Construire un PAT](#) > [Des outils normands et des liens](#)



## Les outils de transformation en Normandie



# Se tenir informé

## PLAN DE RELANCE

- France relance
- Mesures Covid-19
- Dispositifs nationaux par bénéficiaires

[Accueil](#) > [PLAN DE RELANCE](#) > France relance

## France relance

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Julien Denormandie, a présenté jeudi 3 septembre 2020 les mesures du volet « agriculture, alimentation et forêt » du plan de relance qui bénéficieront d'un budget de 1,2 milliard d'euros.

Consultez le [dossier de presse](#)

Consultez le [calendrier des mesures du volet agriculture alimentation et forêt](#) (format xlsx - 20 ko - 02/02/2021)



### Les temps forts du plan de relance en Normandie



### Le plan protéines végétales

➤ [Mesure 1 : Plan protéines végétales](#)



### Les filières animales

➤ [Mesure 2 : Plan de modernisation des abattoirs](#)

➤ [Mesure 3 : Pacte "bio-sécurité - bien-être animal" en élevage](#)



### L'agroécologie au service de l'alimentation durable et locale

➤ [Mesure 5 : Programme "Plantons des haies"](#)

➤ [Mesure 7 : Plan de structuration des filières agricoles et alimentaires](#)

➤ [Mesure 8 : Renforcement du Fonds Avenir Bio](#)

➤ [Mesure 11 : Initiative "Jardins partagés"](#)

➤ [Mesure 12 : Alimentation locale et solidaire](#)

➤ [Mesure 13 : Partenariat Etat/collectivité au service des projets d'Alimentation Territoriaux \(amplification\)](#)

➤ [Mesure 14 : Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes](#)

Site internet  
DRAAF  
Normandie

# Les aides pour les structures de l'ESS

## Emergence ESS

-  Etude de faisabilité = cofinancement à 50% - subvention max 20 000€
-  Investissement matériel et équipement (> 1000€) = cofinancement à 50% - subvention max 40 000€
-  Fonctionnement = cofinancement à 50% - subvention max 30 000€
  - ☐ Aide à la création d'emploi (5000€/CDI créé, hors contrats aidés)
  - ☐ Dépenses de cabinets conseils (réflexion stratégique, stratégie digitale...)
  - ☐ Frais généraux de communication (identité visuelle, impression flyers, achats média...) – subvention max 4 000€

# Les aides pour les structures de l'ESS

## Emergence ESS Coopérative

- ➔ pour les créateurs d'entreprises sous forme de SCOP (Société Coopérative de Production) ou SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)
- ➔ Permet aux salariés associés de bénéficier d'un apport financier équivalent à leur mise au capital
- ➔ Apport en fonds propres plafonnés à 5000€ par salarié associé et à 100 000€ par SCOP/SCIC
- ➔ La participation minimale par salarié-associé doit être de 1000€



# Les aides pour les investissements pour la transformation à la ferme et la commercialisation en circuits courts

## Objectifs du dispositif :

Visé à soutenir les investissements permettant d'améliorer la valeur ajoutée produite dans l'économie de l'exploitation en favorisant le développement d'activités de transformation ainsi que la commercialisation en circuit de proximité

Taux d'aide publique : 40 %

## Montant des dépenses éligibles :

| Plancher d'aide | Plafond d'investissement éligible HT sur la durée de la programmation 2014-2020 |                    |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|                 | Exploitation individuelle*                                                      | Projet collectif** |
| 10 000 €        | 300 000 €                                                                       | 600 000 €          |

[www.europe-en-normandie.eu](http://www.europe-en-normandie.eu)

# Les aides pour le secteur agro-alimentaire et agro-industriel

## Objectifs du dispositif :

- adapter et moderniser l'appareil de production afin de renforcer la compétitivité des entreprises de transformation des produits agricoles et alimentaires ;
- de conforter les filières agricoles et alimentaires représentatives de l'économie régionale (lait, viande, fruits et légumes, céréales, oléo-protéagineux...) afin de faciliter leur ancrage territorial ;
- d'engager des démarches structurantes de filières régionales en veillant à associer l'amont et l'aval.
- d'accroître la valeur ajoutée des produits agricoles de manière efficace et efficiente, pour le territoire.

## Financement :

| Entreprise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Taux d'aide   | Assiette éligible minimale |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|
| TPE-PME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 30 % (+10 %*) | 20 000 €                   |
| ETI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 10% (+10%*)   | 100 000 €                  |
| <i>*majoration de 10% pour toute entreprise qui s'est, parallèlement à son projet ou antérieurement, engagée dans une démarche RSE et sur justificatif .Si démarche de développement durable parallèle à la création d'entreprise, application de la majoration mais vérifiée à la demande de solde sur justificatif.</i> |               |                            |

## Les aides pour la création, le développement et la promotion des circuits courts et des marchés locaux

**Sont éligibles :** Toute personne morale ou groupement de personnes physiques et/ou morales

Uniquement les projets impliquant au minimum deux entités partenaires

Taux d'aide publique est de 80% -> max 80 000 € de subvention

Financement du **fonctionnement** uniquement (temps passé, prestations)

***Date d'ouverture de l'appel à projets : 12 avril 2021***

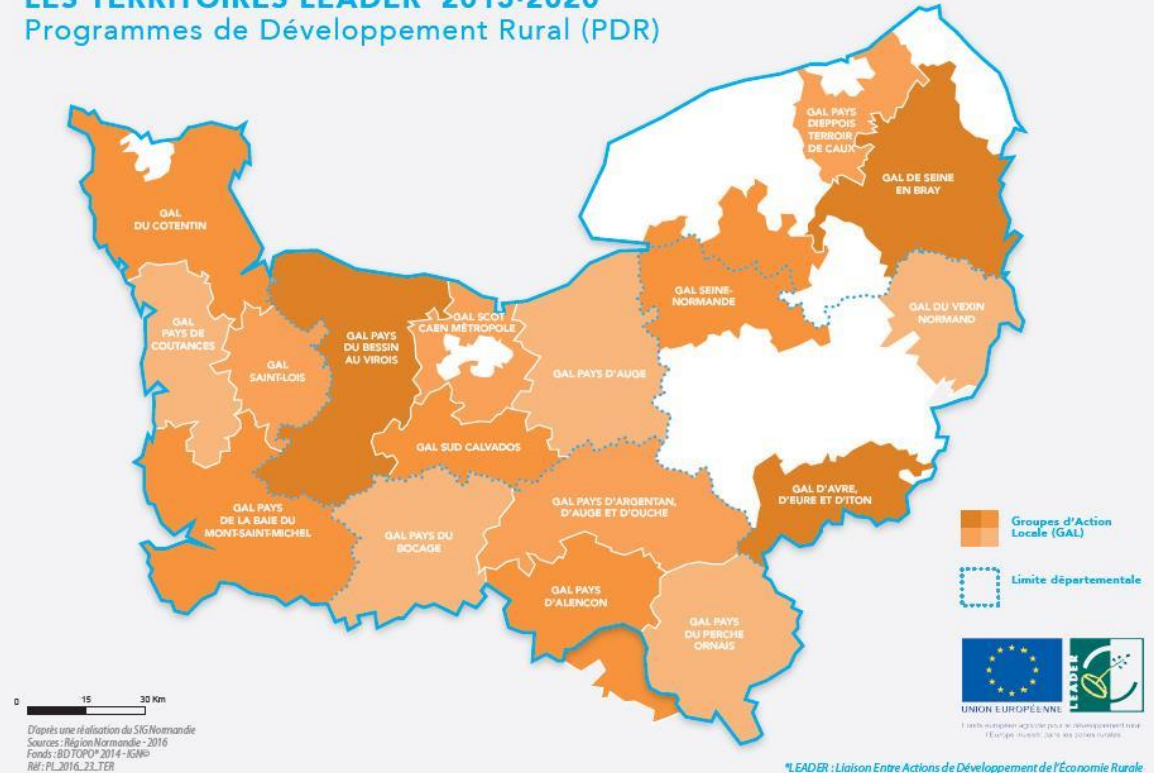
***Date limite de transmission des dossiers***

***(cachet de la Poste faisant foi) : 31 décembre 2022***

# Les aides dans le cadre du programme LEADER

Se rapprocher des territoires LEADER pour vérifier l'éligibilité de votre projet.

## LES TERRITOIRES LEADER\* 2015-2020 Programmes de Développement Rural (PDR)



[www.europe-en-normandie.eu](http://www.europe-en-normandie.eu)

# Les autres financements

BPI France

MSA

Crédit agricole

Daniel et Nina Carasso

Nicolas Hulot

Etc...





[www.normandie.fr](http://www.normandie.fr)

